

RÈGLEMENT DU TOURNOI

2ème open de Pâques de Saint-Macaire

19-21 avril 2025

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Sud-Gironde Échecs organise le 2ème open de Pâques de Saint-Macaire du samedi 19 avril au lundi 21 avril 2025.

Il est homologué FIDE.

L'arbitrage est assuré par M. Loïc Gonzalez (Arbitre Open 2)

Le tournoi se jouera dans les salles de la mairie, 8 allée des Tilleuls 33490 Saint-Macaire.

Le pointage se fera également à la mairie, tandis que l'espace buvette et la salle d'analyse se tiendront « chez Arlette » (face à la mairie).

ARTICLE 2 : RÈGLES

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93^{ème} Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde), entrées vigueur le 1^{er} janvier 2023.

2.1 Forfait

Les joueurs absents sont déclarés forfaits 30 minutes après le lancement de la ronde par l'arbitre.

2.2 Moyens de Communication

Il est interdit à un joueur d'avoir un moyen de communication dans la salle de jeu. Les téléphones portables devront être éteints. L'infraction à cette règle est sanctionnée par la perte de la partie.

2.3 Bye

Un joueur peut prendre un seul « bye » lors des 5 premières rondes, c'est à dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant un demi-point (0,5 point).

Pour cela, il doit prévenir l'arbitre avant la fin de la ronde précédente.

ARTICLE 3 : NOMBRE DE RONDES ET CADENCES

3.1 Appariements

Les appariements se font au système suisse en 7 rondes. Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglé leurs droits. Les appariements sont effectués à partir du logiciel Papi. Les appariements sont officiellement affichés 15 minutes avant le début des rencontres.

3.2 Cadence de jeu

Les parties se joueront en 1h30 avec un rajout de temps de 30 secondes par coups pour la totalité de la partie.

3.3 Horaires

Inscription et pointage le samedi 19 avril jusqu'à 10h30

Ronde 1 : samedi 19 avril 11h00 Ronde 2 : samedi 19 avril 16h00

Ronde 3 : dimanche 20 avril 9h00 Ronde 4 : dimanche 20 avril

13h30 Ronde 5 : dimanche 20 avril 18h00 Ronde 6 : lundi 21 avril

9h00 Ronde 7 : lundi 21 avril 13h30 Remise des prix : 18h00

3.4 Classement et départage

Le classement est établi au nombre de points de parties suivant le barème : gain 1 point, nulle ½ point, perte 0 point. En cas d'égalité les joueurs seront départagés en appliquant successivement les systèmes suivants : Buchholz tronqué, cumulatif puis performance.

ARTICLE 4 : PARTICIPANTS

4.1. Droits d'inscriptions

L'inscription est gratuite pour les Grands Maîtres, Maîtres Internationaux, Grands Maîtres ICCF (par correspondance) licenciés A à la FFE et les membres de l'équipe de France Jeunes, sous réserve qu'ils aient prévenu l'organisateur au moins 48 heures avant le début du tournoi.

Jusqu'au 12 avril :

Séniors, vétérans : 30 € Jeunes, féminines : 20 €

À partir du 13 avril :

Séniors, vétérans : 40 € Jeunes, féminines : 30 €

4.2 Inscriptions

Les participants français doivent être en possession d'une licence A à la FFE. Les joueurs non licenciés A en début de tournoi devront prendre cette licence au club Sud Gironde Échecs. Les joueurs étrangers doivent être en possession d'un numéro d'identifiant FIDE. En l'absence d'identifiant FIDE, il sera enregistré sous le code FRA. Les joueurs peuvent s'inscrire sur le site du tournoi. Les inscriptions sont limitées aux 120 premiers joueurs inscrits.

4.3. Comportement des joueurs

Un joueur absent, sans en avoir notifié l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. Un forfait ou abandon non justifié fera l'objet d'une enquête administrative et sera signalé au Directeur Juridique de la DNA pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers. Immédiatement après l'issue de la partie, le vainqueur (le joueur ayant les blancs en cas de nulle) saisit le résultat à la table d'enregistrement et vérifie qu'il est correctement enregistré. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde « r » doit être signalée à l'arbitre, au plus tard avant la publication des appariements de la ronde « r+2 ». Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel ELO du joueur (D8-C.0.04.2 LA). Les joueurs s'engagent à conserver, sur le lieu du tournoi et durant toute la période du tournoi, une tenue correcte. Il est interdit de fumer ou devapoter dans l'espace de jeu (salle de tournoi et salle d'analyse) et devant la porte d'accès à la salle. Les analyses sont interdites dans la salle du tournoi, une salle étant réservée à cet effet, l'accès en sera interdit aux joueurs n'ayant pas conclu leur partie. Les joueurs acceptent d'être pris en photo à tout moment de la partie.

4.4. Respect du règlement

Les joueurs s'engagent à respecter ce règlement et la Charte du Joueur d'Échecs en s'inscrivant au 2ème Open de Pâques de Saint-Macaire.

ARTICLE 5 : PRIX

5.1. Attribution des prix

Les prix sont intégralement remis à la place. Sauf mention contraire, les prix ne sont pas cumulables. Les joueurs toucheront toujours le prix le plus intéressant. Les prix ne seront remis qu'aux seuls joueurs présents à la cérémonie de clôture.

5.2. Liste des prix

La liste des prix est affichée sur le site du tournoi et dans la salle de jeu. Elle peut être modifiée par l'organisateur jusqu'au début de la ronde 4. Elle devra comporter au moins 3 prix au classement général et 2 prix dans 3 catégories ELO.

ARTICLE 6 : DIVERS

6.1 Photographies

Les photographies ne sont autorisées qu'avec des appareils silencieux et sans flash lumineux.

6.2 Responsabilité

L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable à l'égard des participants, de vols ou dégradations dans la salle, à l'accueil et à ses abords immédiats (parkings).

L'Arbitre principal

Loïc Gonzalez

L'organisateur

Tristan Roselle